

Règlement du trail'O Aventure

Trail Aventure : Course contre la montre de 80km environ sur l'agglomération agenaise et principalement sur chemin de randonnée. Les coureurs partiront toute les 5 minutes et le parcours ne sera pas balisé. Ils seront en auto-suffisance à l'aide de cartes type IGN fournies par l'organisation. Une short course sera possible pour faire 60km au lieu des 80km. Par contre, ils seront classés après les finishers.

1- Inscriptions/participation

Les épreuves de course sont ouvertes aux coureurs licenciés FFCO et non licenciés. Chaque coureur devra impérativement présenter lors de son inscription, soit sa licence de l'année en cours, soit un certificat médical (ou une copie) sur lequel doit apparaître la mention « non contre-indication de la pratique de Course d'orientation compétition » datant de moins d'un an au 17/11 /18. Tout coureur ne remplissant pas ces conditions se verra refuser son inscription. Les inscriptions sont à faire directement par email à Stéphane Rodriguez stephanerodriguez6918@orange.fr Le règlement (60€) est à envoyer par courrier avec chèque à Stéphane Rodriguez Aux Cardinals 47270 St Pierre de Clairac

2- Droits d'engagements

Trail Aventure : 80km : 60 € (comprenant : cartes, prêt de la puce, repas d'après course et tee-shirt technique personnalisé)

3- Matériel obligatoire pour le trail Aventure :

Réserve d'eau (porte bidon ou camelback)

Couverture de survie, réserve d'eau (mini 1.5l), nourritures fortement conseillée (type barres énergétiques), tel portable, lampe frontale, puce (fournie par l'organisation), chasuble réfléchissant (fourni par l'organisation), première couche manche longue et vêtement de pluie.

4- Ravitaillements :

Trail Aventure : 2 ravitaillements en eau

5- Environnement :

Parce que nous aimons la nature, respectons-la. Ne jetez ni papiers, ni emballage de barres, ni tubes... Quelques grammes en plus dans vos poches ne vous retarderont pas. Gardons l'esprit Trail. Toute personne ne respectant pas cette règle sera disqualifiée. Nous voulons être 100% écoresponsable : 100% de trie, 0 papier pour inscriptions (par email)

6- Sécurité :

Surveillance médicale assurée par une équipe médicale et un médecin, l'organisateur « PSNO » se réserve le droit d'annuler l'épreuve si les conditions atmosphériques sont de nature à mettre en péril les participants, et d'arrêter, sur avis médical, tout coureur présentant des signes de défaillances physiques. Chaque athlète participe sous sa propre responsabilité et doit veiller à être en condition physique convenable.

7-Droit à l'image

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

8-Parcours

Le parcours des trails sont à 90% sur chemins et sentiers. Lors de traversées de route c'est le code de la route qui entre en vigueur. le temps ne sera pas stoppé. L'organisation n'est pas responsable d'une erreur de parcours d'un coureur. Aucun reclassement sera effectué. Des balises à pointer avec une puce électronique seront positionnées sur le parcours

9- Récompenses et catégories

Trail Aventure : tous les participants seront appelés sur le podium

10-Assurance/responsabilité

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par l'organisateur. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de l'organisateur, des bénévoles et des participants. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement. En cas d'abandon, de disqualification (par l'organisation ou l'équipe médicale), la responsabilité de l'organisation est dégagee.